



Événements d'hier

Le mot du Maire

La passion et la raison

"La passion ne vient pour d'ailleurs que du fait de se voir frustré dans ses désirs ou de rencontrer ce qu'on cherche à éviter. Voilà ce qui amène les troubles, les infortunes... Qui empêchent de prêter l'oreille à la raison".

Pourquoi commencer le mot du maire par cette citation d'un grand philosophe du Premier siècle avant Jésus-Christ ? Peut-être pour tenter de démontrer que plus de deux mille ans après, cette vérité est plus que jamais d'actualité.

Voltaire, qui s'est attaché à des démonstrations similaires, aurait pu, s'il était venu à Boves, voir comment la passion peut l'emporter sur la raison pour quelques branches qui dépassent sur le fond voisin, pour la présence d'un candélabre implanté sur le domaine public devant une maison, pour le fait de rejeter a priori une démarche de la commune entraînant des incompréhensions, parce que la discussion est impossible suite à des conditions préalables inacceptables, etc.

Parfois également des démarches partisans ou malveillantes viennent dans la passion obscurcir la raison, comme la frustration liée à l'incompréhension d'une conviction philosophique, d'un engagement politique ou de tout autre besoin particulier. Il arrive aussi que le rejet du droit à la différence jette un voile sur la conscience, au point de ne plus savoir que tous les enfants disent maman...

Aller plus loin dans ce raisonnement serait, j'en suis convaincu, lassant et très certainement taxé de moralisme. Ce n'est pas ma volonté, simplement en lisant cette phrase d'Epictète, il est proposé à chacun de trouver la place de la raison, même si on ne peut pas vivre sans passion.

En vous souhaitant une bonne rentrée,



Avec mes sentiments les plus dévoués.

Votre maire,
Daniel Parisot

Un été en fête !

Samedi 13 juillet 2013

Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et soirée dansante.



Dimanche 14 juillet 2013



1



2

1 • Remise des récompenses du concours de pêche avec l'association la Roche Dorée.

2 • Cérémonie du 14 juillet.

3 • Remise de la légion d'honneur à Monsieur Wantier.



3



Mardi 24 septembre 2013

Rencontre avec les nouveaux habitants.



Le maire communique...

Travaux sur la ligne SNCF Creil Paris

En raison des travaux, le trafic sera perturbé du 24 septembre au 11 novembre. Une plaquette sur les horaires est disponible en mairie.

Inauguration voie Verte et belvédère

Vendredi 18 octobre à 11 h.

Modification du PLU

Début enquête publique le 30 septembre.

Gens du voyage

Les caravanes actuellement installées dans l'aire d'accueil vont transiter temporairement sur l'aire de la vallée aux Crapauds pour permettre à Amiens Métropole d'installer, sur l'aire de Boves, des bornes électriques et des points d'eau (arrêté d'Amiens Métropole du 1^{er} septembre 2013).

Amélioration des conditions d'accueil des assistants maternels



Travaux intérieurs terminés : démontage du mur de séparation et remise en peinture de la salle.

Projet de maison de l'enfance : esquisse du projet en cours (pilote K Tordeux). Objectif : un point relais unique pour l'accueil de l'enfant à Boves (crèche RAM ALSH école...).

Points mis au vote...

Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation

• Achat matériel éducatif rythmes scolaires : 5 100 €.



Instrument musique, photo, floorball, cirque et arts plastiques.

Bilan de la réunion avec enseignants et parents d'élèves du 25 septembre : la commune étudiera les propositions faites par le Conseil d'école pour l'application des rythmes scolaires.

Questions à Amiens Métropole

- Le séminaire s'est tenu le 21 septembre 2013. Une programmation pluriannuelle a été mise en place.
- Salle de basket : les travaux avancent : plus value 9 000 €. Salle rénovée.

Demande de subvention traitement des orgues de l'église

Devis établi pour le traitement des orgues 3 921,10 € HT. Solliciter une subvention auprès de la DRAC (30 %) et du Conseil général (20 %).

Convention formation Croix Rouge

Une journée de formation prévention secours civiques niveau 1 pour 10 agents communaux. Coût 750 € : la formation a eu lieu le 18 septembre et a répondu parfaitement au besoin des agents. Une autre session pourrait être organisée avec les ASMAT.



Contrat location serveur informatique

Proposition de la société MATILAN comprenant le renouvellement de 3 postes, le serveur de production, les logiciels et l'installation du matériel pour un loyer mensuel de 357,67 € HT sur 36 mois (12876,12 € HT annuel).

Bien vivre à Boves

■ Quel est le sens d'une sépulture ?

Lieu de repos éternel sacralisé par notre civilisation judéo-chrétienne, la tombe est la marque du mystère de la vie. Beaucoup mettent une part énorme d'affectivité dans cet espace de recueillement. Or, il est souhaitable de s'interroger sur les exactions commises sur les sépultures : vol de fleurs, détérioration des plaques pour récupérer le métal. La commune a choisi de laisser les cimetières ouverts, les membres du conseil considérant que la symbolique est suffisamment forte pour qu'un minimum de respect soit accordé à nos défunts. Si ces comportements indignes se répètent, le conseil se prononcera sur des horaires d'ouverture des cimetières.

Désordre à Boves

Un habitant a éprouvé le besoin de faire une grève de la faim en août pour faire aboutir une revendication concernant un aménagement de voirie qui lui a été refusé par le Conseil d'Etat. Heureusement, certains d'entre nous sont arrivés à le convaincre de s'alimenter après avoir convenu de quelques aménagements mineurs de la chaussée de compétence départementale et métropolitaine. L'incident étant clos, il faut tirer un enseignement de toutes les difficultés que l'on a pu rencontrer. C'est ainsi que la municipalité retient quelques observations :

- lorsqu'un individu met sa vie en danger, il est irresponsable de l'encourager comme l'ont fait certains,
- d'autres, sûrement dotés de qualités exceptionnelles, sont intervenus de manière irraisonnée dans le débat sans en connaître les éléments,
- d'autres ont cru bon d'y voir une possibilité d'un débat préélectoral.

L'exécutif de la commune avait suffisamment de mal à convaincre le gréviste sans que des comportements parasites et irresponsables viennent perturber une négociation difficile.

Certains, pour diverses raisons, ont montré leur degré de perversité politique, la vie d'un homme vaut peut-être moins qu'une voix !!!

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2013

Classement de voies privées dans le domaine public communal

Après enquête publique, aucune observation : intégration dans le domaine public des voies desservant les lotissements Les Hautes Terres, Le Coteau du Roy, Le Clos Colvert.

Augmentation du temps de travail des agents techniques de la crèche

Compte tenu du besoin (nettoyage journalier des jeux et du petit matériel), les agents techniques sollicitent une augmentation de leur temps de travail : de 25 à 28 heures.

Cette demande sera soumise à la prochaine CAP.

Convention UFOLEP

Convention pour des séances de gymnastique avec les aînés - coût : 600 € annuel.

Exonération taxe sur foncier non bâti jeunes agriculteurs

Décision de la commune - 5 ans.

Contrat avec l'administration pénitentiaire

Accueil d'un jeune dans le cadre de travaux d'intérêt général.

Tableau des emplois

Création d'un poste de directrice adjointe ALSH (catégorie C) : L. Boyard, adjointe de V. Mallet.

Convention avec Amiens Métropole pour le quai bus rue Gaston Lecomte

Urgence travaux : les travaux du chemin des voiries débutent la semaine prochaine.

Convention mise à disposition pour instruction des autorisations d'urbanisme

A compter du 1^{er} novembre, l'Etat ne garde que l'instruction des permis d'aménager.

Désignation des représentants du collège de Longueau

Sont élus à l'unanimité : Bernard Brebant titulaire et Karine Lejay suppléante.

Les rythmes scolaires

Nous entendons beaucoup de choses, nous pouvons relever des comportements très passionnés et parfois quelques propos déplacés.

Pourtant l'histoire est simple. Dès le début de l'année la municipalité s'est engagée à mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires en 2013 pour plusieurs raisons, attribution d'une subvention supplémentaire, élections municipales en 2014, structures permanentes existant dans la commune, moyens financiers communaux suffisants.

Lors du conseil des écoles du 22 mars 2013, les enseignants et les représentants élus des parents d'élèves se sont prononcés contre la proposition du

conseil municipal et ont mis comme préalable à toute discussion : mise en place de la réforme en 2014 et activités placées à 15 h 45.

Face à cette intransigeance des partenaires, les élus ont donc préparé avec les services les nouveaux rythmes scolaires.

La pause méridienne leur a semblé le moment le mieux adapté : meilleur encadrement des enfants cantiniers, répartitions des enfants en deux groupes de trois quarts d'heure (pendant que l'un mange l'autre participe aux activités), valorisation maximale des installations, etc.

Ce rythme ne semble pas satisfaire une partie des parents.

Il est évident que cette réforme est très perturbante pour tous, néanmoins elle existe et les élus locaux n'en sont pas responsables.

Actuellement une démarche est développée pour tenter d'améliorer le système, plusieurs réunions avec diverses instances ont déjà eu lieu, cette concertation sera poursuivie dans les jours qui suivent.

Il n'en demeure pas moins que chacun devra prendre ses responsabilités, la municipalité a pris les siennes dans le cadre de ses compétences, rien que ses compétences mais toutes ses compétences, il appartiendra à tous les partenaires de faire preuve du même sens du devoir pour les enfants.





Jeudi 17 octobre

Goûter des aînés à 15 h, à la salle des fêtes de Boves.

Vendredi 18 octobre

Inauguration du Belvédère à 11 h.



Dimanche 3 novembre

Réderie des jouets organisée par M^{me} Dulin, coordonnatrice du Téléthon.

Boves AFMTELETHON INNOVER POUR GUERIR 6 ET 7 DECEMBRE 2013

5ème réderie des jouets
Dimanche 3 novembre 2013
Au profit du Téléthon

De 10h à 17h
 Ecole « Les Deux Vallées »
 Rue Eugène Déprès

Restauration sur place (croque monsieur)
 Vente de confitures

Réservation et inscription
 03.22.09.36.04 ou 06.61.83.36.04.
Nombre de places limité !!
 2 € pour 1m50 sans table
 2€50 pour 1m50 avec la table

Lundi 11 novembre

Commémoration : rendez-vous à 12 h, au monument aux morts, place de la Mairie.

Samedi 16 et dimanche 17 novembre

Exposition organisée par le club photo de Boves, à la salle polyvalente. Le samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Le dimanche de 10 h à 13 h.

Mercredi 20 novembre

Inauguration des logements de la SIP, à 11 h.

Paroisse Saint Domic - messes

Dimanche 6 octobre, à 10 h
 Lundi 11 novembre, à 10 h, messe de la Paix en souvenir des victimes de la Première guerre mondiale
 Dimanche 24 novembre, à 10 h, Sainte Cécile

Contact : Brigitte Hopquin au 03 22 09 22 93
 Nelly Derumaux au 03 22 09 20 56
 Jacqueline Leblan au 03 22 09 24 78

+ d'infos sur :
www.ville-boves.fr



Jeudi 5 décembre

A 17 h, cérémonie d'hommage aux Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Samedi 7 et dimanche 8 décembre

Téléthon à la salle des fêtes : vente de confitures, animations, vente au porte à porte...

Samedi 14 et mardi 17 décembre

- Samedi 14 : Noël des enfants de 0 à 3 ans.
- Mardi 17 : Noël des enfants de l'école maternelle Les Cappucines et de l'école primaire Les Deux vallées.

Samedi 21 décembre

Distribution du colis aux aînés.

Accueil de loisirs d'automne

Aux vacances de la Toussaint, les enfants seront accueillis au centre de loisirs : du 21 au 25 octobre et du 28 au 31 octobre.

Thème pour les 3-6 ans : ferme, animaux, activités.

Thème pour les 7-12 ans : les objets du vent, diverses façons de jouer avec le vent.

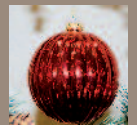
Tous iront une fois par semaine à la piscine de Moreuil.

Horaires : accueil de 7 h 30 à 18 h 30.

Pour toute question, contactez le Palais des enfants, M^{me} Virginie Mallet, directrice, au 09 64 35 25 63 ou au 06 13 20 00 31.

Maisons en fête

Bientôt le concours des Maisons en fête !!
 Passage du jury avant les vacances de Noël.



Location de la salle des fêtes

De nombreuses demandes de réservation de la salle des fêtes parviennent en mairie pour la période excédant la durée du mandat actuel.

Il convient de considérer que la réservation ne saurait constituer un contrat. En effet, les diverses délibérations prises par le conseil municipal soulignent systématiquement que l'intérêt communal, c'est-à-dire l'intérêt général, est prioritaire sur l'intérêt particulier.

En ce sens, il y aura lieu dès le début du mois d'avril 2014 de demander à la future assemblée délibérante de se prononcer sur ces réservations.